

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23	L'an deux mil onze, le quatorze avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Serge MICHAUT.
	Absents : Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.
	Excusés : Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.
	Pouvoirs : Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Christine DUSSURGET, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Pascale HAUK, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Serge FAGES.
	Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2011-023

SEANCE DU 14 AVRIL 2011

OBJET : Adoption budget primitif 2011
Budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
Vu la délibération n°2011-019 en date du 14 avril 2011 adoptant le compte administratif 2010, et la délibération n°2011-020 en date du 14 avril 2011 adoptant le compte de gestion 2010,
Vu la délibération n°2011-021 en date du 14 avril 2011 décidant de l'affectation du résultat 2010,
Vu la délibération n° 2011-023 en date du 14 avril 2011 fixant les taux communaux des impositions locales pour l'exercice 2011,

Madame Catherine STARON, adjointe aux finances, expose le contenu du budget communal de l'exercice 2011 en précisant les principales orientations,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif communal pour l'exercice 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif communal de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 154 746,00 €	5 727 565,48 €
Recettes	3 154 746,00 €	5 727 565,48 €

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES